

RENAULT RETAIL GROUP

Réseau Commercial



Courriel: cgtrenault@gmail.com

Réagir, Revendiquer, Gagner!

LE MARDI 5 OCTOBRE 2021 MOBILISONS-NOUS

Le message du gouvernement est clair, son objectif, accélérer une fois le plus le dé-tricotage des droits des salariés et des conquis sociaux au profit des entreprises.

Les entreprises sous prétexte du contexte sanitaire n'ont pas chômé (contrairement à leurs salariés) et ont d'une part bénéficié des aides financière proposées par le gouvernement accompagnateur du patronat, et d'autre part, elles ont profité de cette crise pour ouvrir les portes de la destruction du code du travail qui jusqu'ici leur semblait infranchissables.

Force est de constater que les victimes sont toujours les salariés de cette politique libérale.

RRG comme beaucoup d'entreprises durant cette période a surfé sur la vague de la régression sociale. La direction sous couvert de cette situation inédite sur notre territoire, a vendu pendant la pandémie quasiment la moitié de ses établissements.

Le chantage à l'emploi devient de plus en plus la norme des entreprises, et les organisations syndicales progressistes sont dans le collimateur de toutes ces directions.

Nos conquis sociaux nous appartiennent, pour cela la CGT RRG appelle à une journée d'action nationale pour l'avenir de notre système social et de notre code du travail. L'ensemble des bases CGT du réseau commercial Renault doit rejoindre les cortèges CGT prévus dans leur région.

POUR LE PROGRES SOCIAL

TOUTES ET TOUS RASSEMBLONS NOUS POUR DEFENDRE ET PROPOSER DES MESURES VISANT A :

- **RENFORCER** NOTRE MODEL SOCIAL,
- **RENFORCER** NOTRE SYSTEME DE RETRAITE,
- OBTENIR UNE VERITABLE POLITIQUE DE RETOUR AU PLEIN-EMPLOI
- OBTENIR UNE AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES ET DES MINIMAS SOCIAUX,
- OBTENIR UNE VERITABLE EGALITE PROFESSIONNELLE ET SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.

EXPRIMONS NOTRE RAS LE BOL EN DISANT STOP A CETTE POLITIQUE DE REGRESSION SOCIALE QUE NOUS SUBISSONS !!!

RENDEZ-VOUS LE MARDI 5 OCTOBRE



RAPPEL: LE DROIT DE GREVE

UN DROIT GARANTI PAR LA CONSTITUTION UN DROIT INDIVIDUEL DES SALARIES UNE LIBERTE INDIVIDUELLE

Ce droit de grève n'est pas un droit réservé aux organisations syndicales. Le droit de grève est un arrêt de travail concerté pour obtenir la satisfaction de revendications professionnelles.

Ce droit de grève est un droit individuel et aucun salarié ni aucun citoyen ne peut priver d'autres salariés de sa liberté de faire grève.

IL EST INTERDIT A L'EMPLOYEUR DE SANCTIONNER OU D'INFLUENCER LE SALARIE EN RAISON DE L'EXERCICE NORMAL DU DROIT DE GREVE.

L'exercice de droit de grève ne doit pas donner lieu à aucune mesure discriminatoire,

Tout salarié, syndiqué ou non, a donc le droit de faire grève dans son entreprise dès l'instant où

Il obéit à un mot d'ordre de grève formule au plan national ou local.

Le salarié doit simplement signaler l'absence de son poste de travail avant de participer à une grève.